



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 664-43

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 664-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664
CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE MASCOUCHE AFIN D'Y
PRÉVOIR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION DYNAMIQUES AUX FEUX DE
CIRCULATION**

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 27 mars 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca